

1. **Des mesures volontaires et pragmatiques - Focus**
2. **Elections prud'homales - Ouverture dominicale - Chiffres clés**
3. **Conjoncture - Négociation formation - Chiffres clés**
4. **Les Brèves - L'agenda**

Focus

La prime à l'embauche est destinée à compenser les contributions patronales qui aujourd'hui ne font pas l'objet d'exonérations (retraite complémentaire, assurance-chômage, formation professionnelle). Elle sera réservée aux embauches réalisées courant 2009 dans les entreprises de moins de 10 salariés.

L'aide sera dégressive avec le niveau de salaire. Elle sera totale au niveau du smic pour atteindre 184 par mois. Elle sera ensuite dégressive pour s'annuler au niveau de 1,6 smic.

La prime à l'embauche ne remet pas en cause les dispositifs d'exonération de charges sociales existants. Ainsi, dans le cadre de l'allègement Fillon, les salaires inférieurs à 1,6 smic continueront à ouvrir droit à l'allègement général de cotisations patronales de sécurité sociale (assurance maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès, allocations familiales et accidents du travail).

La nouvelle prime à l'embauche sera gérée par Pôle emploi avec lequel l'Etat conclut une convention. La demande du bénéfice de la prime sera déposée par l'employeur auprès de cette institution et l'aide versée trimestriellement, au vu de justificatifs.

PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE

Des mesures volontaires et pragmatiques



Les pouvoirs publics misent aujourd'hui sur les petites entreprises pour sauvegarder et développer l'emploi, c'est l'idée principale que l'UPA a voulu retenir du plan de relance économique présenté par le président de la République le 4 décembre dernier à Douai. La mesure phare en matière d'emploi annoncée à cette occasion prévoit en effet une « prime à l'embauche » pour les TPE. Ce dispositif consiste en un renforcement des exonérations de charges patronales pour les embauches réalisées en 2009 dans les entreprises de moins de 10 salariés. L'UPA a accueilli favorablement cette initiative qui est de nature à susciter un surplus de création d'emplois dans l'artisanat et les petites entreprises. Néanmoins, elle a rappelé que les difficultés

de recrutement persistaient dans un certain nombre de secteurs de l'artisanat. La mesure n'atteindra donc son but qu'à la double condition que pôle emploi devienne rapidement opérationnel et que l'issue de la négociation en cours sur la formation professionnelle permette de répondre au besoin de qualification des demandeurs d'emploi. De façon plus générale, l'UPA a apprécié le caractère volontaire et pragmatique de ce plan de relance qui agit à la fois sur l'investissement, l'emploi et le pouvoir d'achat. Toutes les mesures visant à anticiper le remboursement par l'Etat de ses dettes aux entreprises, et en particulier les remboursements de TVA, vont ainsi dans le bon sens. En outre, l'UPA a salué le programme ambitieux en matière de logement qui porte les nouveaux investissements publics à hauteur de 1,8 milliard d'euros dans ce secteur. Cet effort conséquent ainsi que l'ensemble des mesures réglementaires et administratives qui l'accompagne (relèvement du seuil des marchés publics, prolongation des permis de construire, augmentation de 20% des coefficients de densité urbaine) devrait aider les entreprises artisanales du bâtiment dans un contexte de ralentissement d'activité.

Chiffres clés**Résultats des élections prud'homales :****COLLEGE EMPLOYEURS -
RESULTATS GLOBAUX :**Participation : 31,25%
(26,6% en 2002)Union pour le droit des
employeurs -UDE- :
72,09% (80,00% en 2002)Association des employeurs de
l'économie sociale -AEES- :
19,05% (11,29% en 2002)

Divers : 8,85% (8,72% en 2002)

**COLLEGE EMPLOYEURS -
RESULTATS PAR SECTION :****SECTION INDUSTRIE**UDE : 94,5% (92,3% en 2002)
Divers : 5,5% (4,4% en 2002)**SECTION COMMERCE**UDE : 91,1% (89,2% en 2002)
Divers : 8,9% (4,6% en 2002)**SECTION AGRICULTURE**UDE : 92,5% (90,3% en 2002)
Divers : 7,5% (3,2% en 2002)**SECTION ACTIVITES DIVERSES**UDE : 54,7% (66,1% en 2002)
AEES : 34,4% (24,9% en 2002)
Divers : 10,9% (4,5% en 2002)**SECTION ENCADREMENT**UDE : 96,7% (95,2% en 2002)
AEES : 1,6% (0,3% en 2002)
Divers : 1,7% (3,3% en 2002)**COLLEGE SALARIES -
RESULTATS GLOBAUX :**Participation : 25,5%
(32,7% en 2002)

CGT : 33,97% (32,15% en 2002)

CFDT : 21,80% (25,08% en 2002)

FO : 15,81% (18,20% en 2002)

CFTC : 8,70% (9,61% en 2002)

CFE-CGC : 8,20% (6,97% en 2002)

Unsa : 6,25% (4,96% en 2002)

Solidaires : 3,82% (1,50% en 2002)

Divers : 1,42% (1,53% en 2002)

Les employeurs ont su se mobiliser

Ayant pris connaissance des résultats des élections prud'homales du 3 décembre, l'UPA s'est félicitée en premier lieu du taux de participation des employeurs en progression de près de cinq points entre 2002 et 2008, passant de 26,6% à 31,25%. C'est la preuve que les employeurs reprennent confiance dans l'institution prud'homale et qu'ils veulent contribuer à un règlement équilibré des litiges individuels liés au contrat de travail. A l'inverse, cette mobilisation a malheureusement été défailante du côté des salariés, au point qu'il conviendra de s'interroger sur le mode de désignation des conseillers prud'homaux à l'avenir. L'UPA a constaté en outre avec satisfaction que les listes « *Union pour les droits des employeurs -UDE-* » sur lesquelles figuraient ses candidats ont obtenu un bon résultat en recueillant plus de 72% des voix toutes sections confondues. Les listes UDE, qui sont composées d'employeurs de toutes les catégories d'entreprises et de particu-

liers employeurs, demeurent en effet très largement majoritaires et enregistrent des résultats en hausse dans quatre sections sur cinq (industrie, commerce, agriculture et encadrement), avec plus de 90% des voix. L'UPA a pris acte par ailleurs de la progression notable des listes présentées par les employeurs de l'économie sociale qui reste néanmoins circonscrite à la section « activités diverses ». Pour autant, les élections prud'homales n'avaient pas vocation à mesurer la représentativité des organisations syndicales de salariés, et encore moins celle des organisations patronales. En revanche, il convient de rechercher constamment à améliorer la justice prud'homale, notamment par un développement de la conciliation et par la réduction des délais de jugement. Enfin, les représentants de l'UPA ont tenu à saluer, à l'occasion de ce scrutin, l'engagement ainsi que l'investissement en temps et en formation de l'ensemble des conseillers prud'homaux.

OUVERTURE DOMINICALE**L'UPA appelle à plus
de cohérence dans les orientations politiques**

Alors que les députés devaient aborder le jour même l'examen de la proposition de loi Mallié sur le principe général du repos dominical, l'UPA a appelé le gouvernement et les parlementaires à choisir des solutions favorables à l'économie de proximité, en cohérence avec les grandes orientations politiques récentes. L'UPA a ainsi souligné l'incohérence qu'il y avait entre d'un côté le choix du Président de la République de miser sur les petites entreprises pour sauvegarder et développer l'emploi dans le cadre du plan de relance de l'économie (*voir p.1*) et de l'autre la décision d'étendre l'ouverture des commerces le dimanche qui serait globalement destructrice d'emploi dans l'artisanat et les commerces de proximité. En outre, le ministre de l'Ecologie a lui-même rappelé le 15 décembre que la politique de protection de l'environnement engagée par la France et l'Europe devrait rapidement privilégier la proximité, les filières courtes de production et de distribution et

limiter les déplacements. Un rapport parlementaire* faisait déjà valoir en 2006 que la consommation dans un hypermarché de périphérie génère 773 kg de CO₂, contre à peine 13 kg dans un magasin de proximité. Par ailleurs, l'UPA a rappelé qu'elle souhaitait le maintien d'un jour de repos commun afin de permettre aux Français de « vivre ensemble » et de partager des activités familiales, culturelles, associatives ou sportives. Dans ce contexte, l'UPA a demandé au législateur de rappeler le principe général du repos dominical, de limiter les nouvelles dérogations à ce principe aux seules zones touristiques qui aujourd'hui ne sont pas autorisées à ouvrir, de confirmer l'interdiction d'ouverture dominicale des hypermarchés à prédominance alimentaire, et enfin d'engager une politique générale de développement de l'économie de proximité.

* Rapport n°3021 du 12 avril 2006 au nom de la mission d'information de l'Assemblée Nationale sur l'effet de serre (Président : Jean-Yves Le Déaut, Rapporteuse : Nathalie Kosciusko-Morizet)

Les entreprises artisanales face à la crise

Il ne fait désormais plus aucun doute que les entreprises artisanales sont confrontées à un durcissement des relations avec leur banque. Aussi, l'ensemble du réseau de l'UPA a décidé de renforcer sa mobilisation pour faire en sorte que la crise financière actuelle ne pénalise pas les entreprises artisanales dans le financement de leur activité. En effet, les banques qui ne sont pas étrangères à la propagation de la crise en France, n'ont pas à restaurer leurs marges aux dépens des activités artisanales. Préserver l'accès des entreprises au crédit, à des conditions « normales » de financement, représente une priorité. L'UPA a donc rappelé à ses instances départementales l'impérieuse nécessité de siéger dans les comités de suivi départementaux de la crise financière mis en place par le Gouvernement à la demande de l'UPA. Ces comités, qui réunissent tous les acteurs concernés par les événements actuels, ont pour objet de faire le point sur la situation économique locale, et de repérer les difficultés rencontrées par les entreprises. D'ores et déjà, les UPA départementales ont signalé des évolutions : suppression de leurs facilités de caisse, majoration de leurs taux d'intérêt d'emprunt, révision des autorisations de découvert... En

complément, l'UPA a décidé de consulter les artisans en vue de connaître les conséquences de la crise sur leur entreprise et d'apprécier leur réaction à la mesure de prime à l'embauche pour les entreprises de moins de 10 salariés évoquée dans le Plan de relance (voir p. 1). De son côté, le Conseil National des Professions de l'Automobile -CNPA-, organisation relevant de la CNAMS, a proposé aux pouvoirs publics la mise en place d'une « prime de réduction carbone » d'un montant de 1500€ pour l'élimination d'un véhicule de plus de 10 ans et l'achat d'un véhicule de moins de 5 ans. Le CNPA a en outre réitéré sa demande d'une TVA à 5,5% pour la réparation automobile. Les 90.000 entreprises et 451.000 emplois de la distribution et des services de l'automobile, soit autant d'emplois qualifiés et non délocalisables, sont en effet directement impactés par la crise. C'est en tout cas l'avis de 97% des chefs d'entreprise ayant répondu au sondage diffusé par le CNPA ces derniers jours. La CAPEB, au regard des difficultés rencontrées par les artisans du bâtiment (voir colonne ci-contre), s'est pour sa part mobilisée en faveur d'une pérennisation du taux réduit de TVA pour les travaux d'amélioration et de rénovation des logements.

NEGOCIATION FORMATION

Les petites entreprises doivent bénéficier de la mutualisation des fonds de la formation professionnelle

Le développement dont bénéficie l'artisanat depuis plusieurs années est la conséquence d'un investissement massif des entreprises artisanales en faveur de la formation, qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation continue. L'effort de formation est non seulement naturel mais il est vital pour ce secteur. Il profite aussi à l'ensemble de la collectivité puisque les entreprises artisanales sont parmi celles qui contribuent le plus à former les publics en difficulté et à les insérer dans l'emploi. L'UPA n'était pas demandeuse d'une nouvelle négociation sur cette question dans la mesure où le dispositif actuel a été négocié en 2003 et réellement appliqué depuis 2006. Or, remettre constamment à plat

des dispositifs que les petites entreprises mettent du temps à s'approprier, est totalement contreproductif. Pour autant, force est de constater que le système actuel de formation bénéficie trop peu aux publics qui en ont le plus besoin : les demandeurs d'emploi et les jeunes sans qualification. C'est pourquoi l'UPA a appelé à ce que la négociation en cours favorise prioritairement la formation des personnes éloignées de l'emploi en vue d'améliorer leur employabilité. Pour cela, l'UPA a demandé que les branches professionnelles qui contribuent le plus à l'intégration des publics en difficulté, bénéficient davantage qu'aujourd'hui des fonds consacrés à la formation par le biais d'une mutualisation renforcée.

Chiffres clés

Selon les résultats de l'enquête lancée par le CNPA le 1^{er} décembre auprès de ses adhérents, 93,1% des personnes interrogées n'envisagent pas d'embaucher du personnel dans les prochaines semaines.

Autre enseignement de la consultation : la trésorerie vient en tête (33,6%) des préoccupations des chefs d'entreprise du secteur loin devant les stocks (18,5%) ou les dettes sociales ou fiscales (14,7%).

Enfin, pour 88,3% des sondés, la crise a des conséquences négatives sur les investissements prévus par l'entreprise : la plupart sont reportés à une date non déterminée (64,9%), tandis qu'un certain nombre sont reportés à l'année prochaine (11,9%) ou sont réévalués à la baisse (11,5%).

Selon la CAPEB, de 15.000 à 20.000 emplois pourraient disparaître dans le secteur du bâtiment en 2009, si l'activité continue à baisser et si les difficultés de trésorerie des entreprises artisanales persistent.

Une consultation des artisans du bâtiment, (enquête CAPEB / I+C novembre 2008) démontre que 87% des personnes interrogées ont constaté une nouvelle baisse de leur activité au cours des trois derniers mois, tandis que 12% enregistrent des annulations de chantiers programmés.

Chiffres clés

Selon le bilan 2007 du Comité National pour la Coordination de la Formation Professionnelle Continue des Salariés de l'artisanat -COPAFOR-, le nombre d'heures mobilisées au titre du Droit Individuel à la Formation pris en charge par trois organismes collecteurs de l'artisanat (le Fonds d'assurance formation des salariés de l'artisanat du bâtiment -FAFSAB-, l'Organisme paritaire collecteur agréé de l'alimentation en détail -OPCAD- et l'Organisme paritaire collecteur agréé pour les salariés de l'artisanat des métiers et services -OPCAMS -) est passé de 72.581 heures en 2006 à 125.934 en 2007, soit une progression de 73%.

Nouvelle impasse franco-allemande sur les taux réduits de TVA

Lors du sommet européen de Bruxelles des 11 et 12 décembre, la France a échoué à obtenir des dirigeants de l'Union européenne un accord pour soutenir le principe de taux réduits de TVA dans certains services dont la restauration, en raison de l'opposition de l'Allemagne. Les choses avaient pourtant bien commencé puisqu'un projet de déclaration finale, dont les chefs d'Etat avaient discuté le 12 au matin, indiquait que les dirigeants européens soutenaient la possibilité pour les Etats membres qui le désirent, d'appliquer des taux de TVA réduits dans les services à forte intensité de main-d'œuvre. Une telle formule aurait constitué un engagement politique de principe sur cette question sensible. Mais, à l'issue de la discussion, ce passage a été remplacé par un paragraphe demandant aux ministres des Finances de l'Union de prendre une décision d'ici mars, date à laquelle les dirigeants tiendront leur prochain sommet. Le suspense continue donc.

Modernisation du Conseil économique, social et environnemental

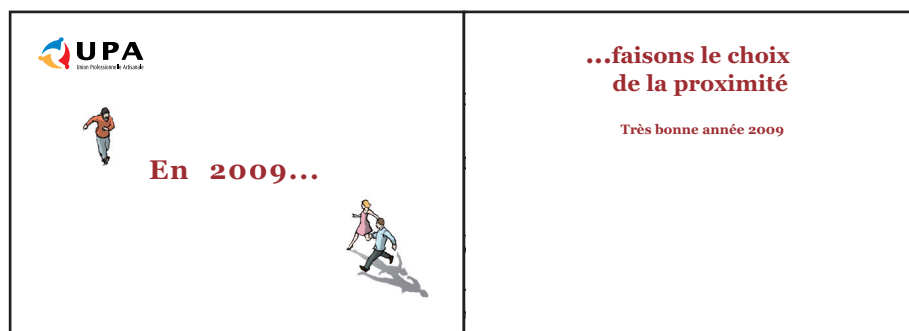
Le Président de la République vient de confier une mission à Dominique-Jean Chertier, membre du Conseil économique, social et environnemental -CESE- au sein du groupe des entreprises publiques, sur la modernisation du Conseil. Nicolas Sarkozy souhaite que le CESE ne reste pas à l'écart du mouvement de modernisation des institutions de notre pays engagé par la loi constitutionnelle cet été. Dans cette optique, il demande à Dominique-Jean Chertier de lui transmettre des propositions, d'une part sur les modalités pratiques de mise en œuvre des missions nouvelles du CESE, d'autre part sur la rénovation de sa composition afin de mieux asseoir sa représentativité. Monsieur Chertier, qui a déjà rencontré Jean Lardin, Président du groupe de l'artisanat au CESE et Vice-président de l'UPA, devra rendre ses propositions pour le 15 janvier prochain.

Les experts en route vers le Mondial

Les handballeurs tricolores repartent vers un nouveau défi, le Mondial de Croatie qui se déroulera du 16 janvier au 1^{er} février. Le sélectionneur Claude Onesta a annoncé le lundi 15 septembre la liste des 20 joueurs qui participeront à la préparation du Mondial. Cette liste comprend 10 des 15 champions olympiques de Pékin. La liste des 16 joueurs retenus pour le Mondial ne devrait être connue qu'à l'issue du 22^{ème} tournoi Paris Île de France. Cette compétition verra s'affronter la France, l'Algérie, l'Egypte et la Russie à Bercy les 10 et 11 janvier prochain.

Meilleurs vœux

Dès avant l'envoi traditionnel des cartes de vœux (visuel ci-dessous), le Conseil National et l'équipe administrative de l'UPA souhaitent aux lecteurs de "La Brève" une excellente année 2009.



L'agenda

9 DECEMBRE

Participation du Président de la Commission des relations du travail de l'UPA, Patrick Liebus, à l'installation du Conseil national de l'emploi.

Audition du Président et du Secrétaire Général de l'UPA par Jean-Frédéric Poisson, député des Yvelines, chargé d'une mission sur les branches professionnelles et le renforcement des moyens de la négociation collective.

11 DECEMBRE

Rencontre du Président de l'UPA avec le Président de l'APCM.

10 DECEMBRE

Participation du Président de l'UPA à la conférence-débat sur l'économie de proximité organisée à Saint-Chamond par François Rochebloine, député de la Loire et l'UPA du département.

Réunion du Conseil National de l'UPA.

15 DECEMBRE

Participation de Patrick Liebus à la négociation paritaire sur le chômage partiel.

Participation de Dany Bourdeaux, membre du Conseil National de l'UPA à une réunion avec le Secrétaire d'Etat chargé du commerce et de l'artisanat et le Médiateur du crédit aux entreprises.

16 DECEMBRE

Négociation sur la formation professionnelle.

Participation de Patrick Liebus à la négociation paritaire sur le régime d'assurance chômage.

Rencontre du Président et du Secrétaire Général de l'UPA avec Jean-Paul Charié, député du Loiret, chargé d'une mission sur l'urbanisme commercial.

17 DECEMBRE

Audition du Président de l'UPA par Claude Greff, députée d'Indre et Loire chargée d'une mission sur la mobilité professionnelle et géographique.

